



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4301

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 8° - Lyon 9°

objet : Relogement opérationnel dans le cadre du renouvellement urbain - Attribution d'une subvention à la Ville de Lyon

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Lévêque

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Hugué, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 18 novembre 2013**Délibération n° 2013-4301**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 8° - Lyon 9°

objet : **Relogement opérationnel dans le cadre du renouvellement urbain - Attribution d'une subvention à la Ville de Lyon**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de renouvellement urbain contractualisé avec l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU) sur le territoire de la Ville de Lyon depuis 2003, 3 phases de relogement opérationnel se sont déroulées qui concernaient au départ le quartier de la Duchère dans le 9° arrondissement puis englobant le secteur de Mermoz nord à Lyon 8°.

Ce processus de relogement opérationnel s'inscrit dans le cadre de la charte du relogement signée par l'Etat, la Communauté urbaine de Lyon, les organismes HLM regroupés au sein d'ABC HLM et les associations de locataires ainsi que les communes concernées dont la Ville de Lyon. Elle vise à mettre au centre du processus le locataire et ses besoins.

Ces relogements opérationnels s'inscrivent dans un processus global de revalorisation du patrimoine public ayant pour objectif la mixité sociale et urbaine par une redistribution du parc locatif social et une diversification de l'offre de logements aux différentes échelles, agglomération, arrondissements et quartiers.

La volonté des partenaires d'aboutir au relogement dans des délais tout en respectant les besoins exprimés par les ménages a mobilisé un partenariat élargi et s'est appuyé sur de nouvelles procédures afin que le relogement soit une réussite pour les ménages, les bailleurs et les lieux d'accueil.

La Communauté urbaine, par décisions n° B-2004-2156 et B-2006-4273 des Bureaux des 5 avril 2004 et 22 mai 2006 et par délibération n° 2010-1461 du Conseil du 26 avril 2010, a approuvé sa participation financière à cette mission de coordination du relogement opérationnel sur les 3 premières phases.

La Ville de Lyon, en partenariat avec l'Etat et la Communauté urbaine a assuré la maîtrise d'ouvrage du processus et pour cela s'est appuyée sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dont le financement est l'objet du présent rapport.

Le prestataire choisi par la Ville a pour mission de coordonner l'intervention de l'ensemble des partenaires et, notamment, entre les réservataires et l'inter-bailleur. Pour cela, la mission d'AMO doit poursuivre l'analyse fine des besoins des ménages afin de favoriser les parcours résidentiels tout en mobilisant les dispositifs partenariaux existants.

La mission concerne, à la Duchère, le projet de relogement pour la démolition des immeubles de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône (Barre 230) et Promelia (Saint Simon) et à Mermoz les programmes de réhabilitation ainsi que le bâtiment D.

Le prestataire réalisera également l'évaluation et la cohérence globale du suivi dans le cadre du suivi post relogement.

La mission de 70 000 € sera financée à parité entre la Ville et la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de la Ville de Lyon dans le cadre du relogement opérationnel pour le renouvellement urbain des quartiers de la Duchère (Lyon 9°) et de Mermoz (Lyon 8°),

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Lyon, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 657341 - fonction 824 - opération n° 0P17O0855.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.